



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

Siège Social : 32-38 Avenue Jean Jaurès Dakar B.P. 3144 - Tél. : (+221) 33 849 66 00

Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC)

B.P. 746 Niamey NIGER Tel: (+227) 20 75 71 00 Email : eamacsec@asecna.org



Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM)
B.P. 8001 Dakar Yoff – SENEGAL

Tel : +221 33 869 56 44

<http://www.ernam.org>

Contact : contact@ernam.org

TEST D'ENTREE AU CYCLE PREPARATOIRE INGENIEUR DE L'ERNAM (PREPA ING)

Dates du Test : du 28 au 30 mai 2025

Durée de la formation : Neuf (09) mois

Lieu de la formation : ERNAM, Dakar - SENEGAL

Objectif de la formation : Les cycles préparatoires fourniront aux apprenants les connaissances requises en mathématiques, physique, français et anglais pour pouvoir suivre les cycles de formation initiale d'Exploitation en Aéronautique Civile et d'Ingénieur de l'EAMAC.

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Test de sélection ERNAM, session de 2025, se feront en ligne du **10 au 28 mars 2025** sur le site www.eamac.ne à la rubrique « **TEST DE SÉLECTION D'ENTREE AUX CYCLES PREPA** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une pré-validation par l'EAMAC, les candidats retenus seront invités à déposer leur dossier du **14 avril au 02 mai 2025** auprès du Comité Local d'organisation du Test de sélection pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile). L'affichage des listes définitives dans les Centres de Test de sélection tiendra lieu de convocation

2. Conditions d'inscription

Elève/Étudiant/Autre :

- Être titulaire d'un diplôme (ou avoir validé le niveau) de 2^{ème} année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES, L2 ou CPGE) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones (Guinée Bissau et Guinée Equatoriale) ;
- Être âgé de moins de vingt-et-sept (27) ans au 1^{er} janvier 2025.

Agents ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie :

- Être titulaire d'un diplôme (ou avoir validé le niveau) de 2^{ème} année universitaire scientifique (DEUG, DUES ou L2) ou technique (BTS, DUT, DTS) ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ou du diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Être âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2025 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Physique	28 mai 2025	8h00 – 10h00	4	< 05/20
Français	28 mai 2025	11h00 – 2h00	3	< 05/20
Mathématiques	29 mai 2025	8h00 – 10h00	4	< 05/20
Anglais	29 mai 2025	11h00 – 2h00	2	< 05/20
*Epreuve professionnelle	30 mai 2025	07h00 – 8h00	Bonus x 3	-

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

4. Composition du dossier : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Test) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés) : **du 14 avril au 02 mai 2025** auprès du comité local du Test de sélection de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2025**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.